

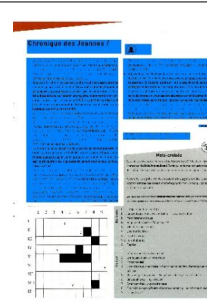
Chronique des Jeannes / Des femmes dans la lumière

- » Le 26 novembre 1974, Simone Veil, ministre de la Santé, défendait la dépenalisation de l'avortement devant l'Assemblée nationale, à la demande du président d'alors, Valéry Giscard d'Estaing. Le 26 novembre 2014, pour les 40 ans de la loi, France 2 a projeté le téléfilm La loi, de Christian Faure, avec Emmanuelle Devos dans le rôle de Simone Veil.
- » **Emouvant! Le téléfilm retrace avec acuité ce qui s'est passé durant les semaines qui ont précédé le débat à l'Assemblée nationale, le quotidien de la ministre, ses soutiens et ses adversaires, les compromis qu'elle a été obligée de faire pour obtenir une majorité, notamment la non-obligation d'opérer pour les médecins (l'Eglise catholique se taisait à ce prix) et le non-remboursement de l'IVG (pour que le centre adhère, mais le remboursement fut voté en 1982).**
- » Avant cette loi, l'avortement était interdit en France (par une loi datant de 1920), comme dans bien d'autres pays. Tandis que les Françaises les plus riches allaient se faire avorter en Grande-Bretagne ou en Suisse, les plus pauvres n'avaient d'autre choix que de passer par des «faiseuses d'anges» ou de s'enfiler elles-mêmes des aiguilles à tricoter dans le vagin. Un grand nombre de femmes faisaient des hémorragies, beaucoup mouraient des suites de leur tentative d'avortement¹. Le tabou était tel que souvent, les parents des jeunes femmes les rejetaient.
- » **Le téléfilm dénonce l'hypocrisie de la société, qui ne veut pas savoir ni légiférer, alors que plus de 300'000 femmes avortent chaque année. Comme toujours lorsqu'il s'agit d'améliorer la situation des femmes, les esprits s'échauffent, les arguments deviennent émotionnels, ignobles, voire assassins.**
- » Simone Veil affronte, seule et droite, une Assemblée conservatrice et hostile, composée en très grande majorité d'hommes. C'est un des paradoxes de la situation. Pour une loi qui concerne «une affaire de femmes», ce sont 479 hommes et seulement 9 femmes qui doivent se prononcer. Trois jours et deux nuits durant, elle affronte 74 orateurs, qui se préoccupent beaucoup plus de l'intégrité de l'embryon que de celle de la mère. Alors que Simone Veil est une rescapée de la Shoah, un député compare sa loi aux barbaries nazies. Elle en pleure mais tient bon. Finalement, la loi est votée



(284 voix pour, 189 contre = 473 sur 488 députés en 1974) et officiellement promulguée le 17 janvier 1975. Rappelons qu'en Suisse, l'IVG n'est devenue légale qu'en 2002.

- » **Aujourd'hui, ce droit est constamment remis en cause. En février 2014,**



Le Peuple. VS
1920 Martigny

www.lepeuplevs.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Magazines spéc. et de loisir
Tirage: 1'200
Parution: 26x/année

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 15
Surface: 22'745 mm²

les Suisses ont été appelés aux urnes pour se prononcer sur son remboursement. En Espagne, à peine arrivé à la présidence du pays, Mariano Rajoy a voulu restreindre drastiquement l'accès à l'IVG instauré par Zapatero. Il a dû faire marche arrière sous la pression de la rue. La liberté des femmes ne peut pas être dissociée du droit d'avorter. Il faudra donc encore beaucoup lutter pour que tous les pays le reconnaissent.

- » Sans rapport, voici un livre superbe sur Jeanne de Jussie², religieuse à Genève, qui vécut les années de la Réforme, et en tint une chronique passionnante. Elle a été traduite en français moderne par l'auteure, Anne Noschis qui ajoute un regard historique et psychologique. A mettre sous le sapin.

1: On compte 300 décès pour 100'000 avortements quand ils sont illégaux.

2: Jeanne de Jussie, Anne Noschis, Ed. Slatkine, Genève.

LES JEANNES